

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la ville de Carleton-sur-Mer tenue le 3 mai 2010, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr (absence motivée)
Mme France Leblanc

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

10-05-148 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y ajoutant les points suivants :

- Demande d'utilisation de la pointe Tracadigash pour un mariage;
- Autorisation temporaire à S. Leblanc Excavatin inc.;
- Nomination d'un membre du conseil sur le comité chargé d'organiser les Jeux Générac'Action 2011.

10-05-149 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX – RÉUNIONS DES 6 AVRIL, 12 AVRIL, 22 AVRIL ET 26 AVRIL 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les procès-verbaux des réunions suivantes, tels que présentés :

- Réunion régulière du 6 avril 2010;
- Réunion extraordinaire du 12 avril 2010;
- Réunion extraordinaire du 22 avril 2010;
- Réunion extraordinaire du 26 avril 2010.

10-05-150 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des dépenses pour approbation au 30 avril 2010 soit acceptée pour un montant total de 304 149.68 \$.

Je, soussigné, André Allard, trésorier de la ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 avril 2010.

André Allard, trésorier

10-04-151 SOLDE DISPONIBLE SUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ

Considérant qu'aux états financiers au 31 décembre 2009, il existe un solde disponible au montant de 6 340\$ sur le règlement d'emprunt # 2002-23 et ledit règlement est fermé;

Considérant que la Ville de Carleton-sur-Mer peut affecter, par une résolution, le solde disponible en paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et intérêts;

Considérant qu'il est d'avis du conseil municipal de procéder en 2010 à cette affectation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer affecte le solde disponible au règlement #2002-23 qui est fermé et financé en remboursement des échéances annuelles 2010 en capital et intérêts selon la recommandation du vérificateur externe.

10-05-152 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RAPPORT DU 27 AVRIL 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

D'adopter les recommandations consignées au rapport du CCU de la réunion tenue le 27 avril 2010 en y apportant les mentions suivantes :

Le point 4.3 du rapport du CCU : les informations manquantes ayant été fournies au conseil, il est résolu de permettre que l'avis concernant une dérogation mineure pour le 303, route 132 Ouest à Saint-Omer soit publié dans le but de permettre la vente d'une partie du lot 3 887 030.

Le point 6 du rapport du CCU : le projet Zoom Aventure est porté à l'étude.

10-05-153 DEMANDES EN DÉROGATION MINEURE :

10-05-153.1 DÉROGATION MINEURE – M. CLÉMENT LANDRY

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE la demande en dérogation mineure ci-dessous déposée par monsieur Clément Landry pour un immeuble situé au 113, rue Savoie à Saint-Omer, sur le lot 3 886 742 du cadastre du Québec, soit acceptée :

L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la marge de recul avant. En effet, la marge de recul avant mesurée est de 8,85 mètres, alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exigent une marge minimale de 9,00 mètres. Il faut noter que les dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur en 1984 lors de la construction de cette résidence étaient de 30 pieds (9,14 mètres).

10-05-153.2 DÉROGATION MINEURE - M. JACQUES PARENT

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE la demande en dérogation mineure ci-dessous déposée par monsieur Jacques Parent pour un immeuble situé au 40, rue Roy à Carleton sur le lot 3 548 007 du cadastre du Québec, soit acceptée :

L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la marge de recul avant SUD. En effet, la marge de recul avant SUD mesurée est de 5,81 mètres alors que les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme exigent une marge minimale de 7,50 mètres et une marge maximale de 8,50 mètres.

Pour ce qui est de la marge de recul avant OUEST, on obtient une marge de 8,08 mètres du côté SUD de la résidence et 8,67 mètres du côté NORD alors que les dispositions de la Réglementation d'urbanisme exigent une marge minimale de 7,50 mètres et maximale de 8,50 mètres. Les dispositions de la Réglementation d'urbanisme autorisent la présence de galeries dans la cour avant avec empiètement maximal de 2,00 mètres dans la marge avant, soit 6,50 mètres de l'emprise de la rue alors que celle érigée sur la propriété à l'étude est située à 6,37 mètres de l'emprise. Il faut toutefois noter que la marge de recul avant exigée par la Réglementation d'urbanisme lors de la construction en 1976, selon les registres de la Ville, était de 7,62 mètres (25 pieds).

Le lotissement de cette propriété ne respecte pas les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la profondeur minimale exigée du lot puisque celle mesurée est de 27,89 mètres alors que les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme exigent une profondeur minimale de 30,0 mètres. Malgré cette irrégularité, le lotissement de cette propriété pourrait respecter les dispositions de la Réglementation de 1976 lors de la subdivision cadastrale qui était de 90 pieds de profondeur (27,43 mètres) dans un parc ou 100 pieds (30,48 mètres) ailleurs pour l'installation d'une maison mobile.

10-05-154 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2010-175 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 224-90 (FAÇADE MONT ST-JOSEPH)

Monsieur Jean-Guy Cyr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement modifiant le règlement de zonage 224-90 de l'ancienne Ville de Carleton concernant les usages permis en façade du Mont St-Joseph.

10-05-155 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2010-176 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 224-90 (ACCÈS BARACHOIS)

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement modifiant le règlement de zonage 224-90 de l'ancienne Ville de Carleton dans le but de limiter le nombre de construction de type quai ou passerelle pour donner accès au barachois et pour limité le nombre d'installation flottante sur le barachois.

10-05-156 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 2010-173 (GÎTES TOURISTIQUES)

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE le 1^{er} projet de règlement 2010-173 modifiant le règlement 254-94 de l'ancienne ville de Carleton et le règlement de zonage #91-123 de l'ancienne municipalité de Saint-Omer sur les gîtes touristiques comme usage complémentaire à la résidence dans les zones résidentielle, mixte, commerciale et industriel soit adopté, tel que proposé.

10-05-157 ADOPTION - RÈGLEMENT 2010-174 (PIIA)

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le 1^{er} projet de règlement 2010-174 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 230-90 afin d'assujettir à ce règlement l'émission de permis et de certificats dans la zone 17.2-R soit adopté, tel que proposé.

10-05-158 ROCHE LTÉE – GROUPE CONSEIL :

10-05-158.1 FACTURE 0125542 NORMALISATION EAU POTABLE

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

D'effectuer la demande de paiement de la firme Roche ltée – Groupe conseil concernant la facture 0125542 au montant de 1 765.49 \$, taxes incluses, pour la normalisation des installations de production d'eau potable.

10-05-158.2 FORMATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (OPÉRATEURS)

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le budget d'honoraires et de confier le mandat à la firme Roche ltée – Groupe conseil au montant de 5 050 \$ pour la formation des opérateurs concernant le système de production et d'alimentation d'eau potable.

10-05-158.3 REHAUSSEMENT DES CONDUITES DE SORTIE DES ÉTANGS AÉRÉS EXISTANTS

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le budget de travail et de confier le mandat à la firme Roche ltée – Groupe conseil au montant de 4 500 \$ forfaitaire, excluant les taxes, concernant le rehaussement des conduites de sortie des étangs aérés existants.

10-05-159 PROMUTUEL ASSOCIÉS – RECOMMANDATIONS « POLICE D'ASSURANCE COMMERCIALE »

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

De donner suite aux recommandations obligatoires de la PROMUTUEL Associés concernant l'installation d'un détecteur de chaleur ou de fumée, homologué par les Laboratoires des Assureurs du Canada, dans la salle électrique et de le relier au panneau annonceur.

Il est également résolu à l'unanimité de mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, pour écrire à la PROMUTUEL Associés dans le but de leur expliquer les raisons pour lesquelles l'escalier montant près du barrage sera démolie, mais dans un délai plus long que demandé.

10-05-160 DOSSIERS EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Ce point est annulé.

10-05-161 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR ET SCAN – RÉCEPTION HÔTEL DE VILLE

Ce dossier est porté à l'étude.

10-05-162 TABLE POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce dossier est porté à l'étude.

10-05-163 AMEUBLEMENT DE LA POINTE TRACADIGASH

Ce dossier est porté à l'étude.

10-05-164 RADIO SERVICE MBC – PROPOSITION DE LOCATION D'UN LOCAL À CARLETON

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

De ne pas accepter la proposition faite par Radio Service MBC pour la location d'un local dans le projet de relocalisation du bureau d'information touristique.

10-05-165 BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-BERNARD-DUBÉ – RENOUELEMENT DU BAIL

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et monsieur Denis Henry, maire, pour la signature du renouvellement du bail entre le Centre de production et de diffusion culturelles à Carleton et la Ville de Carleton-sur-Mer pour une durée d'un (1) an au montant de 2 516.42 \$ payable à chaque mois.

10-05-166 AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL GERMAIN DESLAURIERS

Le conseil annonce que l'inauguration du *Parc Germain Deslauriers* aura lieu le 24 juin 2010.

10-05-167 ARPENTS VERTS – AIDE FINANCIÈRE 85 858 \$

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

De scinder le projet d'aménagement des Arpents Verts en deux parties :

- La première partie constituant le réaménagement du bâtiment ainsi que l'anneau de glace devra se faire dans un premier temps.
- La deuxième partie constituant l'installation d'un remonte-pente est reportée à l'an 2011-2012.

10-05-168 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2009

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 16 640 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B » dument complétés;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

10-05-169 MTQ – SIGNALISATION D'INDICATION VILLE DE CARLETON-SUR-MER

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

D'accepter le projet de signalisation proposé par le ministère des Transports pour l'indication de la Ville de Carleton-sur-Mer sur la route 132.

10-05-170 DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE – RUE DES MELÈZES

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'installation d'une lumière de rue dans la rue des Melèzes. Cependant, l'emplacement reste à déterminer.

10-05-171 RELOCALISATION DU TERRAIN DE SOCCER

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la proposition à l'effet de relocaliser un des terrains de soccer sur la partie Ouest du terrain gazonné de la ballade.

10-05-172 PROTOCOLE D'ENTENTE – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE COMMUNE MARIA/NOUVELLE/CARLETON

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

De mandater monsieur Denis Henry, maire, et Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, pour la signature du protocole d'entente intervenu entre la municipalité de Nouvelle, la municipalité de Maria et la Ville de Carleton-sur-Mer pour l'embauche d'un coordonnateur des camps de jours.

10-05-173 OFFRE D'EMPLOI – POSTE D'ANIMATEUR EN LOISIRS

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'affichage d'un poste de coordonnateur ou coordonnatrice en loisir, sport et culture d'une durée de 18 semaines avec possibilité de permanence.

10-05-174 PROTOCOLE D'ENTENTE – GOLF DE CARLETON

Ce dossier est porté à l'étude.

10-05-175 MRC D'AVIGNON – REMPLACEMENT D'UN MAIRE

CONSIDÉRANT l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9);

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QU' en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste, il sera remplacé par le maire suppléant ou tout conseiller/conseillère qui agira comme substitut.

10-05-176 DEMANDE – ÉCOLE DE HOCKEY

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le maire rencontrera les personnes responsables de l'école de hockey dans le but d'en venir à une entente éventuelle pour l'installation d'un déshumidificateur au Centre Léopold-Leclerc.

10-05-177 DEMANDE – SYMPOSIUM EN ARTS VISUELS L'ART SALIN

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De permettre que des oriflammes soient installées sur les poteaux servant à l'éclairage du *Parc Germain Deslauriers* ou le long de la promenade à Carleton-sur-Mer.

10-05-178 DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB DE CARLETON – BARRAGE ROUTIER DANS LA ROUTE DU QUAI

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les Chevaliers de Colomb de Carleton à effectuer un barrage routier, en collaboration avec la fondation Mira, pour les personnes aveugles, le samedi 22 mai 2010 de 10 h à 17 h.

Cependant, ces personnes devront s'assurer de mettre en place une signalisation adéquate et d'être visible en portant des dosards orange en tout temps.

De plus, ce barrage routier ne devra pas entraver la circulation sur la route 132.

10-05-179 KAYAK BAIE DES CHALEURS – PERMISSION UTILISATION BANC LAROCQUE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le site du bout du banc Larocque pour la mise à l'eau des kayaks à l'entreprise Kayak Baie des Chaleurs à condition que le véhicule et la remorque demeurent dans le stationnement.

De plus, l'entreprise devra fournir à la Ville de Carleton-sur-Mer une preuve d'assurance sur laquelle la Ville de Carleton-sur-Mer est indiquée comme coassurée pour un montant de 2 000 000 \$.

Il est par ailleurs entendu que cette autorisation est valide pour l'année 2010 et peut être retirée en tout temps si l'exploitation du commerce devenait trop contraignante pour l'ensemble des citoyens utilisant le site.

10-05-180 DEMANDE D'APPUI POUR LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES – MARIE- LYNE ROUSSY

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : Mme France Leblanc

Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande de mesdames Chantal Castilloux et Marie-Lyne Roussy pour que la Gaspésie soit reconnue comme une région éloignée dans l'obtention de crédits d'impôts.

10-05-181 GROUPE RESSOURCE EN LOGEMENTS COLLECTIFS – DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS SUR 5 ANS

CONSIDÉRANT l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser « la prolongation du programme AccèsLogis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers » (18 novembre 2008);

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT QUE le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

CONSIDÉRANT QUE moins de 200 unités de logement restent à attribuer sur les 3 000 unités AccèsLogis annoncées lors du budget 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE plus de 10 000 logements sociaux et communautaires en préparation au Québec dont près de *300 en Gaspésie-Les-Îles* sont ainsi confrontés à une absence de financement;

CONSIDÉRANT QU' un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QU'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

De demander au gouvernement du Québec la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans à compter du budget 2010-2011 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3 000 logements par année.

10-05-182 DEMANDE D'UTILISATION DE LA POINTE TRACADIGASH POUR UN MARIAGE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

De ne pas permettre l'installation d'un chapiteau de 40' X 60' le 3 juillet 2010 au bout de la pointe Tracadigash de Carleton, près du phare.

10-05-183 AUTORISATION TEMPORAIRE - S. LEBLANC EXCAVATION INC.

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'installation d'un bureau temporaire, pour une durée de 3 mois, n'ayant aucun raccordement au service de la ville, pour l'exploitation de l'entreprise S. Leblanc Excavation inc. à condition que les règlements d'urbanisme soient respectés dans la mesure du possible.

10-05-184 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL SUR LE COMITÉ CHARGÉ D'ORGANISER LES JEUX GÉNÉRAC'ACTION 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

De désigner madame France Leblanc, conseillère municipale, comme représentante de la Ville de Carleton-sur-Mer sur le comité organisateur des Jeux Générac'Action 2011.

10-05-185 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 30, monsieur Raymond Deslauriers propose de lever la réunion.

Accepté.